

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS831

présenté par

Mme Lorho, M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such et Mme Pollet

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou d'indications ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer la mention des « indications » de la formulation. En l'état actuel de la rédaction, il semble plus pertinent de ne conserver que le terme d' « allégations », qui revêt un caractère arbitraire que la mention « indications » ne comporte pas. Il convient de s'assurer qu'un proche de la personne ayant demandé l'euthanasie ou le suicide assisté puisse être en capacité de lui fournir des indications quant à son acte.